



Propriétaire a changé d'adresse. AR revenu avec mention destinataire inconnu

Par **Fanfou**, le **24/01/2021** à **21:25**

Bonjour.

Suite au covid ma fille étudiante quitte sa collocation. Elle a envoyé un recommandé avec accusé de réception mais le propriétaire a changé d'adresse sans nous en informé. Par texto, elle nous informe qu'elle ne tiendra pas compte du 1er recommandé et que préavis sera effectif à réception du second recommandé...ce légal. Merci de votre réponse. Cordialement

Par **janus2fr**, le **25/01/2021** à **09:39**

Bonjour,

Effectivement, légalement le préavis ne commence qu'à la réception effective de la LRAR par le bailleur (signature de l'AR).

Dans le cas présent, le bailleur n'ayant pas communiqué sa nouvelle adresse, il pourrait faire un effort, mais la loi est de son côté...